



**Direction interrégionale Nord**  
**Division Observation**

18 rue Élisée Reclus  
CS 60007  
59651 VILLENEUVE D'ASCQ Cedex

SAS PARC EOLIEN DE SAINT-SOUPLET  
Coeur Défense  
Tour B  
100 esplanade du Général de Gaulle  
92932 PARIS LA DEFENSE CEDEX

Villeneuve d'Ascq, le 26 avril 2018

**Objet : Projet éolien –Servitudes Météo-France sur la commune de Saint-Souplet (59)**

Affaire suivie par : Barbara Dugardin  
Téléphone : 03 20 67 66 72  
Courriel : [reseau.lille@meteo.fr](mailto:reseau.lille@meteo.fr)

V/Ref : Dossier suivi par Ilyas Tazi

Monsieur,

Par courrier en référence, vous avez saisi Météo-France concernant un projet d'installation de parc éolien sur la commune de Saint-Souplet (59). Ce parc éolien, selon les coordonnées indiquées dans votre demande, se situerait à une distance supérieure à 22 kilomètres du radar le plus proche utilisé dans le cadre des missions de sécurité météorologique des personnes et des biens (à savoir le radar de Taisnières en Thiérache).

Cette distance est supérieure à la distance minimale d'éloignement fixée par l'arrêté du 26 août 2011 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie éolienne. Dès lors, aucune contrainte réglementaire spécifique ne pèse sur ce projet éolien au regard des radars météorologiques, et l'avis de Météo-France n'est pas requis pour sa réalisation.

Je vous prie, Monsieur, de croire en l'assurance de toute ma considération,

La Responsable de la Division Observation  
pour Météo-France Nord

Thérèse Escartin

Les coordonnées géographiques des radars concernés vous sont accessibles depuis l'extranet  
<http://www.meteo.fr/special/DSO/RADEOL/> (avec le login « radeol » et le mot de passe « !VI-314! »).